



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

—
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DCM 23/074

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Syndicat Intercommunal à
Vocations Multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye –
Remplacement d'un membre

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 27 septembre 2023 à 19h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 septembre 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M^{me} PRIM Céline
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} CHATELLET Brigitte
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M^{me} MARTINHO Sandrine
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} GOUAR Saara par M. HAUDRECHY Christophe
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M. FONTANA Alexandre par M^{me} OROSCO Claire
- M^{me} MICHEL Fleur par M. LECLERC Grégory
- M. BATTISTINI Clément par M. CHAMBERT Julien

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h08 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h55 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 23/065)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M. BATTISTINI Clément, à 21h10 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/068)
- M^{me} PRIVAT Christine, à 00h13 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/095)
- M^{me} OROSCO Claire, à 00h30 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 00h46 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} DUPLA Marie-Chantal, à 00h57 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

M^{me} LECLERC Céline

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231019-DCM23-074-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

—
DCM 23/074

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

—
Objet : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) – Remplacement d'un membre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2122-7, et L. 5212-1,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) et notamment son article 5 relatif à la composition du Comité Syndical,

Vu la délibération n°20/247 du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2020 portant élections des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM),

Vu la délibération n°22/094 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022 portant modification des membres du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM),

Vu la loi n°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale laquelle modifie l'article L.5211-7 du C.C.G.T en disposant que la désignation des délégués peut se faire à main levée,

Vu le courrier de démission du Conseil Municipal de Monsieur Benoît PARIS,

Considérant que les Communes ayant adhéré au SIVOM sont représentées au sein du Comité Syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus par leur assemblée délibérante,

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Benoît PARIS, membre suppléant, qui a démissionné du Conseil Municipal,

Considérant que la liste Houilles la Ville que j'aime propose la candidature de Madame Brigitte CHATELLET,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 7 abstentions du groupe ID COMMUNE. Les 3 membres du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, ainsi que M. HERAUD n'ont pas pris part au vote)

Article 1^{er} : DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un de ses représentants au sein de cette structure.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231019-DCM23-074-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

Article 2 : **PROCLAME** les résultats suivants :

- Nombre de votants : **38**
- Nombre d'abstentions : **11**
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Nombre de sièges à pourvoir : **1 suppléant**
- Voix obtenues par Madame Brigitte CHATELLET : **27**

Article 3 : **DÉCLARE** Madame Brigitte CHATELLET membre du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Mme Claire OROSCO	Mme Brigitte CHATELLET
Mme Florence DUFOUR	M. Laurent CADIOT

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 19 octobre 2023

Publication effectuée le : 19 octobre 2023

Exécutoire ce jour : 19 octobre 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231019-DCM23-074-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023